

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 064 / 2021

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT2018

**OBJET : Avenant n°1 en plus et / ou moins-value
Marché de travaux de réaménagement et d'extension de l'établissement d'accueil de
jeunes enfants
Lot n°1 de déconstruction - maçonnerie**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°017/2021 du 30 avril 2021 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché de réaménagement et d'extension de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, lot n°1 de déconstruction - maçonnerie, conclu avec l'entreprise TDMI, pour un montant initial de 442 683,50 € HT.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des compléments de béton en infrastructure ainsi des ouvertures complémentaires en dalle et façade ainsi que de supprimer certains postes travaux dans les locaux techniques.

Il en résulte une plus-value globale de 10 908 € HT (plus-value de 12 388 € HT et moins-value de 1 480 € HT).

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus et moins-value avec l'entreprise TDMI – 54, cours Saint André – 38800 LE PONT DE CLAIX, titulaire du marché.

Avec une plus-value globale de 10 908 € HT, cela porte le montant du marché de 442 683,50 € HT à 453 591,50 € HT, soit une augmentation de 2,46 %.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 18/08/2021
- publication le 18/08/2021
- et (ou) notification par Service Marchés

A PONT DE CLAIX, le 12 août 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DEC_2021_064
Date de la décision:	2021-08-12 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 en plus et / ou moins-value - Marché de travaux de réaménagement et d'extension de l'établissement d'accueil de jeunes enfants - Lot n°1 de déconstruction - maçonnerie
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20210812-DEC_2021_064-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à maria.planquois@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20210812-DEC_2021_064-AU-1-1_0.xml	text/xml	1050
nom de original: DEC_2021_064marches.pdf	application/pdf	118975
nom de métier: 99_AU-038-213803174-20210812-DEC_2021_064-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	118975

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 août 2021 à 16h18min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 août 2021 à 16h18min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 août 2021 à 16h18min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 août 2021 à 16h18min50s	Reçu par le MI le 2021-08-18